

ALIGNEMENT SSEF SUR ODD4-AGENDA 2030

ANALYSE DES LACUNES (GAPS)

Jean-Bernard Rasera
Consultant UNESCO
Mission du 24 au 28 avril 2017

1^{er} mai 2017

L'APPROPRIATION ET LA COMPREHENSION DE L'AGENDA 2030

L'universalité de l'agenda, son ambition, l'accent qu'il met sur l'inclusivité, son caractère mondial, le fait qu'il s'applique à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement et l'augmentation conséquente des financements, notamment extérieurs, mais aussi le recours à des financements innovants, sont clairement compris et adoptés par le SPACE et les représentants des ministères d'éducation, du Ministère des Affaires Sociales, du Plan (OCDD) et des Coordinations nationales avec lesquels nous avons travaillé.

Comme à Madagascar où nous avons récemment effectué un exercice proche (intégration de l'ODD4 dans un plan sectoriel en cours d'élaboration), il y a un certain scepticisme quant aux chances de réalisation de l'engagement des pays développés à accroître leur aide aux PED dans les proportions exigées par l'ODD4. Et, par conséquent, l'idée de prévoir prudemment cet accroissement a été adoptée. Il s'agira de concevoir deux scénarios à partir de la date à laquelle l'aide pourrait s'accroître (2020, 2022 ?) : un scénario conditionnel qui supposerait cet accroissement et un scénario qui poursuivrait les tendances passées de l'aide extérieure. Dans les trois ou cinq années à venir, il est primordial que des actions soient menées pour garantir sur plusieurs années les financements extérieurs accrus et rendre donc possible le premier de ces deux scénarios.

L'adaptation de l'agenda au contexte et la priorisation des cibles ont également été bien comprises, non pas comme une possibilité de réduire l'ambition de l'ODD4, mais comme la nécessité d'exprimer cet agenda dans le langage de la planification locale et comme la possibilité d'ordonner la progression vers ces cibles en fonction des contraintes locales.

LA SSEF AU REGARD DE L'AGENDA 2030

Nous souscrivons aux conclusions du *Rapport de l'atelier d'alignement de la SSEF à l'ODD4 et l'agenda 2030* rédigé par le consultant Jean-Paul Mbuyamba. Toutes les cibles de l'ODD4 sont prises en compte dans la SSEF. De manière, certes, plus ou moins explicite et détaillée. Le problème de l'alignement n'est pas de nature qualitative : il n'y a pas, dans la SSEF, d'orientations politiques qui seraient par exemple contraires à l'ODD4, et l'inclusivité, le souci des groupes vulnérables, la parité des sexes, la gratuité, ou l'éducation au développement durable y sont traités. Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'aucun ajustement qualitatif ne soit nécessaire (ils sont bien indiqués dans le rapport susmentionné). Et s'il y a des insuffisances, des imprécisions dans la SSEF – par exemple en ce qui

concerne les groupes vulnérables et notamment les enfants en situation de handicap –, elles ne sont pas spécifiques à l’alignement sur l’agenda 2030.

Une seule disposition ne correspond peut-être pas bien à l’esprit de l’ODD4 : celle qui confie le rattrapage scolaire au Ministère des Affaires Sociales (MAS). Même si la SSEF veut réduire l’abandon scolaire, cette disposition institutionnalise en quelque sorte une dichotomie entre l’élève du système formel et celui du système non formel. L’école laisse les enfants la quitter prématurément et une autre institution s’en occupe éventuellement plus tard. Dans l’esprit de l’ODD4, notamment de son caractère inclusif, le directeur d’école devrait s’enquérir à la rentrée scolaire des élèves ne répondant plus à l’appel afin qu’ils soient ramenés à l’école pour y bénéficier d’un enseignement adapté. Cela dit, nous ne savons pas comment le MAS s’acquitte de sa tâche et notamment quelles sont ses relations avec le Ministère de l’Enseignement primaire, secondaire et professionnel.

Le traitement de la gratuité dans la SSEF nous semble compatible avec l’ODD4 compte tenu du contexte de rétablissement progressif de la prise en charge de l’Education par l’Etat, après un abandon quasi total compensé par une mobilisation spontanée remarquable de la population. Ce n’est pas la gratuité en soi qui doit être recherchée – à l’échelle nationale, elle est impossible – mais la levée de tout obstacle financier à l’inscription scolaire. A cet égard, la solution adoptée dans la SSEF (maintien du minerval dans les deux plus grandes villes), sans être parfaite, va dans le bon sens.

Le problème essentiel de l’alignement de la SSEF à l’agenda 2030 est un problème quantitatif. L’esquisse des simulations que nous avons effectuée l’a bien démontré. La SSEF prévoit que seulement 15% des enfants recevront, en 2025, au moins une éducation préscolaire d’une année tandis que l’ODD4 exige que tous en bénéficient ; la SSEF vise un *enseignement de base de huit années complètes de scolarité de qualité* tandis que l’ODD4 en exige douze ; etc. Même si l’esquisse des simulations a conclu à la nécessité de revoir la modélisation pour mieux évaluer les coûts de la marche vers l’ODD4, il ne fait pas de doute que les besoins de financement pour l’atteindre seront considérables et qu’il n’est pas envisageable de fixer le départ de la marche vers l’ODD4 au terme de la SSEF, en 2025. Par conséquent, il est important de mettre à jour les simulations et de les améliorer puis d’actualiser la SSEF et d’y ajouter un scénario de marche vers l’ODD4.

LES INDICATEURS

Au cours de notre mission, nous avons passé en revue tous les indicateurs de l’ODD4 avec le SPACE et les représentants des institutions susmentionnées afin d’examiner la possibilité et les modalités de leur mesure. Aucun indicateur n’a présenté des difficultés. Beaucoup seront obtenus via différentes enquêtes et beaucoup via les recensements scolaires réguliers. Les fiches de recensement devront toutefois être complétées¹.

Si la liste des indicateurs² avec les modalités de leur évaluation est établie, elle doit encore être développée et précisée³. Ce travail pourrait débuter dès maintenant. Cela concerne les modalités de

¹ Par exemple, recensement des autochtones, des riverains, du milieu rural ou urbain, des groupes vulnérables.

² Nous ne produisons pas cette liste ici, mais elle l’a été par le SPACE au cours de la mission.

³ Comment va-t-on par exemple élargir le test PASEC au Secondaire (indicateur 4.7.5) ? Comment les enquêtes régulières existantes (MICS, EGRA, etc.) vont-elles être éventuellement aménagées pour permettre la mesure des indicateurs ? Comment les enquêtes ad hoc vont-elles être menées ?

leur évaluation, mais aussi, et surtout, pour beaucoup d'indicateurs (notamment les indicateurs qualitatifs), les stratégies, les activités (le plan d'action) qui permettront d'atteindre les objectifs qu'ils expriment. Par exemple, on peut mesurer l'indicateur 4.a.1 – le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtement corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels –, mais il faut lui fixer un objectif et expliquer comment on parviendra à l'atteindre. Ainsi, tous les indicateurs devraient correspondre à un passage précis du narratif de la SSEF et du plan d'action.

Au cours de la revue des indicateurs, nous avons renseigné le questionnaire qui figure dans le document *INTÉGRER L'ODD 4 – ÉDUCATION 2030 DANS LES POLITIQUES ET LA PLANIFICATION SECTORIELLES DIRECTIVES TECHNIQUES À L'INTENTION DES BUREAUX HORS SIÈGE DE L'UNESCO*. Ce questionnaire figure en annexe de la présente note.

L'ALIGNEMENT DE LA SSEF SUR L'AGENDA 2030

Agenda 2030 ou non, tout plan sectoriel devrait être actualisé et ajusté chaque année. Cela est tellement évident qu'il est inutile de le démontrer. Pourtant, la plupart des plans sectoriels de l'éducation ne le sont pas. Et on peut ajouter qu'ils sont souvent considérés comme des références définitives, gravées dans le marbre en quelque sorte. L'alignement de la SSEF sur l'agenda 2030 pourrait être l'occasion de la redéfinir de telle sorte qu'elle soit conçue d'emblée comme un document évolutif. Tous les aspects quantitatifs, les indicateurs, pourraient être distingués, autant que possible, de la définition de la politique et des stratégies, et présentés comme devant être régulièrement actualisés.

Au cours de la mission, une question importante a été soulevée par M. Meissa Diop, chargé du programme CapEd : celle de la mise en œuvre de la SSEF. Très souvent, en effet, les plans ne sont mis en œuvre que très partiellement. Et leur caractère figé que nous venons de dénoncer n'y est peut-être pas pour rien. Les plans d'action sont censés opérationnaliser les plans sectoriels, mais ils ressemblent plus souvent à des tableaux de coûts détaillés, et les actions qui ne donnent pas lieu à des achats n'y figurent pas. Quant aux cadres logiques, ils sont trop généraux pour faire l'affaire. Prenons un exemple important, celui de la répartition (orientation) des élèves dans les différentes filières, dans le Secondaire ou dans le Supérieur. La SSEF a fixé des objectifs pour ces répartitions. Pour le Secondaire, le cadre logique indique que la filière « général » devra accueillir 45% des élèves, la filière « normal », 15% et la filière « technique et professionnel⁴ », 40%. L'activité mentionnée dans le plan est la seule « Mise en place d'un examen concours en fin de 2^{ème} année de premier cycle ». Il va de soi que ce concours permettra de réguler les flux, mais rien n'est prévu pour que cette régulation respecte la programmation. Pour le Supérieur, la répartition souhaitée entre les filières prioritaires et les autres est encore moins garantie. Autre exemple : la taille des classes dont l'impact sur les coûts est important. La SSEF fixe par exemple une cible de 35 élèves par classe dans le Secondaire 1^{er} cycle en 2016/17, la valeur à l'année de base de ce ratio étant de 28 ; le changement est donc significatif. Comment cet objectif sera-t-il atteint ? Rien ne l'indique. Dans le Primaire, le changement envisagé est plus modeste puisqu'il s'agit de passer de 38 élèves par classe à 40 élèves. Et là également, rien n'indique comment on y parviendra. Pour atteindre tel ratio, il serait nécessaire

⁴ Il serait utile de distinguer le technique du professionnel, dans la mesure où le technique conduit généralement à l'Enseignement supérieur, ce qui n'est pas le cas du professionnel.

de fixer des tailles limites, supérieures et inférieures, de classes, simples ou multigrades, de définir les modalités du multigrade, et de contrôler, via les inspections, le respect de ces normes ou modalités⁵.

L'alignement de la SSEF sur l'agenda 2030 pourrait être l'occasion de remédier à ces lacunes.

Nous avons perçu qu'il pourrait y avoir une certaine réticence à réviser la SSEF. Le travail d'alignement ne devrait donc pas être présenté comme une révision, mais comme une mise à jour et une prolongation pour intégrer l'agenda 2030 dont le terme est postérieur à celui de la SSEF.

Le travail sur les indicateurs évoqué plus haut, et particulièrement le développement dans le narratif des stratégies dont ils évaluent la réalisation, peut être entrepris dès maintenant.

La refonte des simulations (cf. notre note sur l'esquisse des simulations) est indispensable. Les délais qui seront impartis à l'alignement dicteront peut-être le choix du modèle à utiliser, mais il ne nous semble pas judicieux d'utiliser le modèle actuel (ancien EPSSim) sans le réviser et le nettoyer. Le modèle devra permettre de proposer différents scénarios d'intégration de l'ODD4 aux décideurs.

Si le choix de conserver l'ancien EPSSim est maintenu en raison des contraintes de temps, on peut envisager d'adopter plus tard le nouvel EPSSim. Toutefois, cela risque de présenter quelques inconvénients pour le suivi du plan.

⁵ Le contrôle de ces paramètres nécessite un autre outil que le modèle de simulation (du moins tel qu'il est conçu).

ANNEXE : REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE
INTÉGRER L'ODD 4 – ÉDUCATION 2030 DANS LES POLITIQUES ET LA PLANIFICATION
SECTORIELLES
DIRECTIVES TECHNIQUES À L'INTENTION DES BUREAUX HORS SIÈGE DE L'UNESCO

ODD4 **Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

Cible 4.1 *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.1 :

1. Proposer un cycle de 12 années d'enseignement primaire et secondaire gratuit, financé par des fonds publics, inclusif, équitable et de qualité – dont neuf années au moins seraient obligatoires.
2. Une fois parvenus au terme du primaire et du secondaire, tous les enfants devraient avoir acquis les composantes fondamentales des compétences élémentaires en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que des connaissances thématiques et des compétences cognitives et non cognitives qui permettent aux enfants de développer leur plein potentiel, tel que défini dans les normes officielles et programmes d'enseignement en vigueur, qui prévoient aussi des moyens de les mesurer.
3. Éliminer les inégalités entre les sexes pour ce qui est des taux d'achèvement du primaire et du secondaire.

Questions sur la politique

1. Quelle est la durée légale de l'enseignement obligatoire ?
8 ans
2. Quelle est la définition de l'enseignement gratuit ? Concerne-t-il seulement les frais de scolarité ? Quelle est la durée de l'enseignement gratuit ?
Non-paiement des frais directs (minerval, assurance scolaire). Les fournitures scolaires, le transport, l'uniforme sont financés par les parents. Les manuels sont fournis. La durée : 6 ans (7 avec le préprimaire). Mais il est prévu de l'étendre à 8 ou 9 ans. Mais il y a un objectif dans la SSEF concernant les uniformes et les fournitures scolaires à prix réduit.
3. L'enseignement gratuit et obligatoire est-il accordé à tous les résidents du pays indépendamment de leur nationalité ?
Pas de contrainte, mais la gratuité oui.
4. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier ?
Voir ci-dessous 4.2
5. Existe-t-il des politiques et des programmes spécifiquement destinés à soutenir les groupes défavorisés ?
Voir ci-dessous 4.2. Manque de définition des programmes.
6. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables ainsi que d'un plan applicable en vue d'un suivi et d'une évaluation systématiques ?

Les cibles sont claires, mais les modalités de mise en œuvre sont encore imprécises (exemple du prix réduit des uniformes et des fournitures scolaires). Il y a encore les plans de mise en œuvre à établir.

Questions sur la mise en œuvre

1. Dans quelle mesure les normes et les programmes en vigueur tiennent-ils compte de la nécessité de garantir la qualité et la pertinence de l'éducation, y compris du point de vue des compétences, des valeurs, de la culture, des connaissances et de la prise en compte des questions de genre ?

Oui, il existe des normes qui tiennent compte par exemple des questions de genre, des ESH.

2. Les responsables d'établissements scolaires et les enseignants sont-ils qualifiés/certifiés/formés pour exercer leurs responsabilités ?

Pas tous, mais il y a un programme de mise à niveau : le renforcement des enseignants par la formation continue, c'est le renforcement des encadreurs pédagogiques et des gestionnaires des écoles.

3. D'autres modes d'apprentissage et d'éducation sont-ils proposés aux enfants et aux adolescents non scolarisés, notamment dans les situations d'urgence ?

Non

4. Dans les contextes multilingues, un apprentissage précoce dans la première langue de l'enfant ou dans celle qu'il parle à la maison est-il proposé ?

Oui pour les deux premières années du primaire. En 1ère et 2ème année, le français est langue enseignée.

5. Dispose-t-on de systèmes nationaux précis d'évaluation globale afin d'évaluer les acquis de l'apprentissage aux étapes charnières, notamment les compétences cognitives et non cognitives ?

Oui. EGRA + Cellule indépendante de l'évaluation des acquis scolaires

6. Dans quelle mesure les résultats des évaluations, qu'elles soient sommatives ou formatives, éclairent-ils les politiques et les processus d'enseignement et d'apprentissage en classe ?

Les programmes de formation continue des enseignants, les programmes de curricula sont définis en fonction des évaluations

7. Les systèmes d'évaluation permettent-ils de valoriser différents niveaux de réussite et de soutenir le développement de tous les apprenants ?

Non

8. Tient-on compte des facteurs influençant l'égalité entre les sexes dans l'éducation, tels que les normes et les comportements de genre ainsi que les pratiques d'enseignement et d'apprentissage ?

Oui. Cf. Document sur l'éducation des filles

9. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Voir ci-dessous 4.2

10. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Voir ci-dessous 4.2

11. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Voir ci-dessous 4.2

Cible 4.2 *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.2 :

1. Tous les enfants de niveau préprimaire ont accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire holistique et de qualité, quel que soit leur âge.
2. La mise en place d'au moins une année d'enseignement préprimaire de qualité, gratuit et obligatoire, dispensé par des éducateurs qualifiés, est encouragée.

Questions sur la politique

1. Les activités de développement et de soins de la petite enfance et l'éducation préprimaire font-elles partie de l'enseignement obligatoire ?

Pas encore, mais il est envisagé de rendre obligatoire l'année préprimaire

2. Les activités de développement et de soins de la petite enfance et l'éducation préprimaire sont-elles gratuites ? Dans l'affirmative, à partir de quel âge ?

Théoriquement, il y a gratuité pour l'année préprimaire, mais dans la réalité... Mais ce n'est pas gratuit pour les 3-4 ans

3. Existe-t-il des politiques et des stratégies d'EPPE intégrées et multisectorielles, appuyées par une coordination entre les ministères responsables de la nutrition, de la santé, de la protection sociale et de la protection de l'enfance, de l'eau et de l'assainissement, de la justice et de l'éducation ?

Non. Mais l'UNICEF travaille avec tous les secteurs.

4. Existe-t-il des politiques, des stratégies et/ou des plans d'action en faveur de la professionnalisation du personnel de l'EPPE ?

Oui, cela est prévu dans la SSEF. Les éducatrices ont toutes reçu une formation (ou des formations modulaires) de la part d'ONG. Et la formation est obligatoire. Il y a des initiatives privées. La plupart des éducatrices sont D6/P6 & EM. (D6 diplômés des Humanités pédagogiques, P6 diplômés des Humanités non pédagogiques et non techniques. EM Educatrice maternelle, assimilable aux D6.)

5. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier ?

Oui, les ESH, les enfants en zone de conflit, les populations autochtones (pygmées), les enfants sorciers, les pauvres. RESEN. PIE

6. Existe-t-il des politiques et des programmes spécifiquement destinés à soutenir les groupes défavorisés ?

Oui. La SSEF prévoit des stratégies pour scolariser les autochtones, les ESH, les enfants des rues, les enfants en situation d'urgence.

7. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Non

Questions sur la mise en œuvre

1. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Définis, oui, mais pas clairement compris par tous. Manque de vulgarisation, d'information. La SSEF prévoit d'y remédier.

2. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Non

3. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

En termes quantitatifs, oui, mais pas en termes qualitatifs. Il y a un problème de motivation. Il est prévu des mécanismes de renforcement des capacités.

Cible 4.3 *D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.3 :

1. Un accès amélioré et équitable à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle (EFTP) et à l'enseignement tertiaire. L'enseignement supérieur doit devenir progressivement gratuit.
2. Un apprentissage proposé tout au long de la vie aux jeunes et aux adultes grâce à une participation fréquente à l'éducation et à la formation (formelles et non formelles).
3. Réduire l'écart entre l'enseignement dispensé dans les établissements supérieurs et les attentes des économies et des sociétés.
4. Garantir aux adultes plus âgés des possibilités d'accès équitable à l'enseignement tertiaire.

Questions sur la politique

1. Des analyses du marché du travail et/ou des perspectives économiques ont-elles été menées en vue d'étayer les plans, les politiques et les programmes relatifs à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et à l'enseignement supérieur ?

Pour l'ens sup, non. Oui pour l'EFTP. Etude du marché du travail. Une seule analyse du BTP qui a permis d'identifier 2 filières porteuses construction métalliques et électricité bâtiment et programme pour les 3 années d'enseignement professionnel. Mais étude seulement à Kinshasa. Une étude des tendances économiques a été menée à l'Est pour identifier les secteurs porteurs et proposer des programmes de courte durée pour les jeunes qui sortent des groupes armés. Secteur agricole. Beaucoup de métiers dans le BTP et des métiers en rapport avec un parc national et les métiers du tourisme.

2. Existe-t-il des politiques intersectorielles établissant des liens entre l'EFTP et l'enseignement tertiaire, d'une part, et l'économie, la science et la technologie, d'autre part ?

Il existe une commission interministérielle (8 ministères : primaire et sec. Le technique, le travail, les affaires sociales, la jeunesse, la santé, l'agriculture, la défense) pour piloter la stratégie de l'EFTP. Un atelier a été organisé pour établir le consensus sur les curricula. Projet BEAR Best Education For Africa's Rise qui a impliqué les experts du monde du travail dans la définition des programmes.

3. Dispose-t-on de mécanismes permettant de garantir l'assurance qualité, la compatibilité et la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur et de faciliter les transferts de crédits entre les établissements d'enseignement supérieur reconnus ?

Réflexion sur l'assurance qualité déjà entreprise et existence de cellules d'assurance qualité. En ce qui concerne le LMD, les cadres normatifs sont élaborés, mais restent à être validés. Pour l'EFTP cadre national de certification et de qualification (qui doit être arrimé au cadre de la SADEC) pour l'assurance qualité.

4. Existe-t-il des politiques et des dispositions en faveur de l'apprentissage à distance de qualité au niveau de l'enseignement tertiaire ?

Il y a une direction chargée de l'enseignement ouvert et à distance. Il y a une structure mise en place en collaboration avec d'autres pays (mise en place à l'ISP). Mais il n'y a pas de FOAD au niveau des universités.

5. Existe-t-il des politiques visant à renforcer le rôle de l'enseignement tertiaire et universitaire en faveur de la recherche et du développement de carrière, dans des domaines décisifs tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), notamment par le biais d'une participation précoce des filles et des femmes dans les domaines des STEM ?

Oui, dans la SSEF.

6. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Oui.

Questions sur la mise en œuvre

1. Existe-t-il des mécanismes permettant de mettre en place/favoriser des partenariats efficaces, en particulier entre secteur public et secteur privé, et d'associer les employeurs et les syndicats à la mise en œuvre des politiques ?

Oui. Chaque école de FP doit avoir des partenariats avec les entreprises de son secteur. Les experts vont dans les écoles et les enseignants, dans les entreprises. Il y a une convention de partenariat signée par les corporations des syndicats des entrepreneurs.

2. Des campagnes de sensibilisation ont-elles été menées pour promouvoir les programmes d'EFTP, d'enseignement supérieur et universitaire et d'apprentissage, d'éducation et de formation des adultes pour tous, en accordant une attention particulière à l'égalité entre les sexes et à l'accès des groupes vulnérables ?

Partiellement. Quelques campagnes ont été menées. Pour l'alphabétisation (MAS) une tranche à la radio.

3. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Non

4. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

ETFP et Suo : Clairement définis, oui, mais pas compris par tous. Problème en ce qui concerne la vulgarisation des documents (inconnus en province). Il y a aussi beaucoup d'intervenants.

5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

ETFP : Non. Nombre suffisant, mais les compétences sont insuffisantes.

Cible 4.4 *D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.4 :

1. Offrir un accès équitable à l'ETFP, à la fois formel et non formel, en présence et en ligne, tout en garantissant la qualité.

2. Placer davantage l'accent sur une utilisation de l'ETFP qui permettrait non seulement d'acquérir des compétences liées à l'emploi mais aussi des compétences transversales telles que l'esprit critique, la résolution de problèmes, la créativité, le travail en équipe, la communication et la résolution de conflits, afin d'accroître la capacité des diplômés de s'adapter aux demandes très évolutives du marché du travail.

Questions sur la politique

1. Des études/enquêtes/recherches ont-elles été menées auprès des jeunes et des adultes afin d'évaluer le niveau des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ?

Une partie de 123

2. Existe-t-il des politiques intersectorielles établissant des liens entre l'EFTP et l'enseignement tertiaire, d'une part, et l'économie, la science et la technologie, d'autre part ?

Il existe une commission interministérielle (8 ministères : primaire et sec. Le technique, le travail, les affaires sociales, la jeunesse, la santé, l'agriculture, la défense) pour piloter la stratégie de l'ETFP. Un atelier a été organisé pour établir le consensus sur les curricula. Projet BEAR Best Education For Africa's Rise qui a impliqué les experts du monde du travail dans la définition des programmes.

3. Dispose-t-on pour l'ETFP, de mécanismes d'assurance de la qualité transparents et efficaces ?

En ce qui concerne le LMD, les cadres normatifs sont élaborés, mais restent à être validés. Pour l'ETFP cadre national de certification et de qualification (qui doit être arrimé au cadre de la SADEC) pour l'assurance qualité.

4. Dispose-t-on de cadres de qualification permettant de promouvoir la flexibilité des parcours d'apprentissage dans les structures formelles et non formelles ?

ça n'existe pas encore mais c'est prévu dans la SSEF

5. Existe-t-il des politiques et des programmes proposant des programmes-relais et des services d'orientation de carrière et de conseil appropriés ?

Non

6. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Oui

Questions sur la mise en œuvre

1. Dans quelle mesure les programmes de formation et d'enseignement de l'ETFP se caractérisent-ils par une qualité élevée et jusqu'à quel point permettent-ils d'acquérir à la fois des compétences liées à l'emploi et des compétences non cognitives/transversales, notamment les compétences entrepreneuriales, élémentaires et dans le domaine des TIC ?

Oui.

2. Les chefs d'établissement et le personnel enseignant de l'ETFP sont-ils qualifiés/certifiés ?

Ceux qui enseignent sont qualifiés. Mais moins dans les zones reculées

3. Des campagnes de sensibilisation ont-elles été menées pour promouvoir les programmes d'ETFP, d'enseignement supérieur et universitaire et d'apprentissage, d'éducation et de formation des adultes pour tous, en accordant une attention particulière à l'égalité entre les sexes et à l'accès des groupes vulnérables ?

Oui avec l'internalisation du PIE et ça se poursuit avec la SSEF

4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Non

5. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

ETFP et Suo : Clairement définis, oui, mais pas compris par tous. Problème en ce qui concerne la vulgarisation des documents (inconnus en province). Il y a aussi beaucoup d'intervenants.

6. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

ETFP : Non. Nombre suffisant, mais les compétences sont insuffisantes.

Cible 4.5

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.5 :

1. Égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation.
2. Réduction ou suppression des obstacles à l'éducation rencontrés par les groupes vulnérables (par exemple, langue d'enseignement, handicap, population autochtone, personnes issues d'un milieu démuné/marginalisé).
3. Renforcement de la résilience des systèmes éducatifs dans les situations de conflit, d'épidémie et de catastrophe naturelle en améliorant la préparation face aux crises.

Questions sur la politique

1. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier (par exemple, les filles et les femmes, les enfants handicapés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés, les enfants appartenant à des minorités) ainsi que les obstacles qui les empêchent de bénéficier d'une éducation de qualité ?

RESEN. PIE

2. Dispose-t-on de données fiables sur les enfants handicapés, répertoriant les différents types de troubles et de handicaps et évaluant leur niveau de gravité ?

Enquête Handicap International (2012 ?). Mais pas de mise à jour des données. Mais il y a une direction aux Affaires sociales qui DiCorepha (Direction de coordination et de réadaptation des personnes handicapées)

3. Existe-t-il des politiques et des programmes visant en particulier à soutenir les groupes défavorisés ?

Affaires sociales. Stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables. Et Plan d'action national en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables (PANOEB)

4. Les plans, les politiques et les prévisions budgétaires pour l'éducation incluent-ils l'évaluation des risques, la préparation et l'intervention en cas d'urgence (notamment en cas de catastrophe naturelle et de conflit) sur le plan éducatif ?

Non

5. Existe-t-il des cadres globaux de la sécurité à l'école, comprenant la sécurité des établissements scolaires, la gestion des catastrophes en milieu scolaire et la sensibilisation en matière de réduction des risques et de résilience ?

Non, mais il y a des réactions gouvernementales. Rien n'est prévu lors de destruction des écoles suite à des érosions.

6. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Pour les filles, oui, les indicateurs sont précis. Mais pour les autres... Dans la SSEF, en 2025, 50% des écoles ont un accès pour les handicapés.

Questions sur la mise en œuvre

1. Dans quelle mesure les programmes d'enseignement et les manuels sont-ils exempts de discrimination fondée sur le sexe et jusqu'à quel point encouragent-ils l'équité, l'inclusion, la non-discrimination et les droits de l'homme et favorisent-ils l'éducation interculturelle ?

Constats et interventions ponctuelles, mais pas de stratégie. Mais les nouveaux manuels, OK

2. Les programmes de formation des enseignants sont-ils exempts de toute discrimination fondée sur le sexe, encouragent-ils l'équité, l'inclusion, la non-discrimination et les droits de l'homme et favorisent-ils l'éducation interculturelle ?

OK

3. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Non

4. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Clairement définis, mais pas compris par tous (problème de dissémination).

5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

En termes quantitatifs, oui, mais pas en termes qualitatifs.

Cible 4.6 *D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.6 :

1. Tous les jeunes et tous les adultes ont un niveau pertinent et reconnu de maîtrise fonctionnelle de la lecture, de l'écriture et du calcul, équivalent à celui que permet d'acquérir un enseignement de base suivi dans son intégralité.

Questions sur la politique

1. Dispose-t-on d'un mécanisme permettant de formuler des plans, des politiques et des budgets sectoriels et multisectoriels relatifs à la lecture, à l'écriture et au calcul grâce au renforcement de la collaboration et de la coordination entre les ministères concernés (éducation, santé, protection sociale, travail, industrie et agriculture, notamment) ainsi qu'avec la société civile et les partenaires pour le développement ?

Il y a une Commission interministérielle de l'ETFP. Cadre de suivi de la mise en œuvre de la SSEF : Gouvernement, SC, partenaires

2. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier ainsi que les obstacles qui les empêchent de bénéficier d'une éducation de qualité ?

RESEN 2014

3. Dispose-t-on de données fiables sur les enfants handicapés, répertoriant les différents types de troubles et de handicaps et évaluant leur niveau de gravité ?

Handicap International (2012)

4. Existe-t-il des politiques et des programmes visant en particulier à soutenir les groupes défavorisés ?

SSEF

5. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

OK, partiellement

Questions sur la mise en œuvre

1. De solides relations de partenariat sont-elles entretenues avec la société civile en vue de transposer à plus grande échelle les programmes d'alphabetisation des adultes efficaces ?

Oui, ONG, Il y a des relations avec la Société civile.

2. Dans quelle mesure peut-on considérer que les programmes actuels d'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul sont : (1) de qualité élevée selon les mécanismes nationaux d'évaluation/d'accréditation ; (2) adaptés aux besoins des apprenants ?

OK

3. Dans quelle mesure les programmes actuels d'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul recourent-ils aux TIC, en particulier aux technologies mobiles ?

Aucun recours aux TIC.

4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Non

5. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Définis oui, pas compris par tous.

6. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Non

Cible 4.7

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.7 :

1. Pleine intégration par les pays d'une approche transformatrice de l'éducation, conforme aux compétences, valeurs, connaissances, aptitudes et attitudes valorisées par l'éducation en vue du développement durable (EDD) et l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), afin d'aider à édifier des sociétés pacifiques et durables par le biais de politiques éducatives nationales, des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et de l'évaluation des élèves.

Questions sur la politique

1. Dans quelles mesures les politiques et les programmes visant à promouvoir l'EDD et l'ECM ont-ils été institutionnalisés dans les enseignements formels, non formels et informels par des interventions à l'échelle du système, la formation des enseignants, les programmes et l'évaluation ?

Bien intégrées pour formel et non formel

2. Dispose-t-on d'un mécanisme de mise en œuvre du Programme d'action mondial pour l'EDD ?

Oui

3. Les principes énoncés dans la Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974) sont-ils largement appliqués dans l'éducation et dans les politiques et les plans du secteur ?

Pas largement.

4. L'élaboration des politiques et des programmes en matière d'EDD/ECM repose-t-elle sur des données factuelles issues de la recherche et du suivi ?

Oui

5. Les politiques et les programmes participatifs relatifs à l'EDD et à l'ECM encouragent-ils les apprenants et les éducateurs à s'impliquer dans leurs communautés et la société ?

Non

6. Des objectifs d'apprentissage prévoyant des systèmes efficaces d'évaluation pour l'EDD et l'ECM ont-ils été établis afin d'évaluer, à l'aide d'indicateurs mesurables, les acquis de l'apprentissage sur les plans cognitif, socioaffectif et comportemental ?

Pas encore

Questions sur la mise en œuvre

1. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Oui clairement mais pas compris par tous (en raison d'une insuffisante dissémination)

2. Dans quelle mesure les programmes d'enseignement et les manuels, à tous les niveaux de l'éducation, sont-ils conformes aux principes et aux valeurs de l'EDD et de l'ECM et jusqu'à quel point encouragent-ils les connaissances, les compétences, les valeurs et les comportements nécessaires pour instaurer des sociétés pacifiques, justes, saines et durables ?

Modérément

3. Dispose-t-on d'un mécanisme de diffusion des bonnes pratiques en matière d'EDD et d'ECM au sein des pays et parmi eux ?

Non

4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes en matière d'EDD et d'ECM ?

Non

5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes relatifs à l'EDD et à l'ECM ?

Oui

Cible 4.a *Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.a :

1. Des installations scolaires appropriées (sanitaires, par exemple) dans toutes les écoles
2. Élimination de la violence, du harcèlement et des abus dans les milieux d'apprentissage.

Questions sur la politique

1. Les normes actuelles en matière d'installations éducatives (formelles et non formelles) prennent-elles en compte les problématiques liées aux enfants, aux personnes handicapées et au genre ?

Oui, en partie dans la SSEF.

2. Les politiques et les stratégies visant à protéger les apprenants, les enseignants et le personnel de la violence s'inscrivent-elles dans le cadre d'écoles exemptes de violence et, dans les zones de conflit armé, engagent-elles à respecter le droit humanitaire international, qui protège les écoles en tant que biens civils ?

Sur le plan formel, oui, mais dans les faits.

3. Existe-t-il des plans, des politiques et des programmes visant à moderniser les établissements scolaires ? Dans l'affirmative, les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Oui, dans la SSEF.

Questions sur la mise en œuvre

1. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour effectuer la modernisation nécessaire des établissements scolaires ?

Non

2. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Oui

3. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Oui, relativement. Nécessite un renforcement des capacités.

Cible 4.b *D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.b :

1. Une aide extérieure accrue octroyée aux pays à faible revenu concernant les bourses d'études et des coûts liés aux étudiants.
2. Un nombre accru de jeunes issus de milieux défavorisés bénéficiant de bourses d'études.

Questions sur la politique

1. Dans quelle mesure les politiques associées aux programmes de bourses d'études internationaux reflètent-elles la situation, les priorités et les plans de chaque pays en matière de développement, en mettant l'accent sur le renforcement des ressources humaines dans les domaines qui en ont le plus besoin ?

Non

2. Existe-t-il des politiques visant à encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes issus de milieux défavorisés à solliciter des bourses d'études ?

Non

3. Quel type de mesures sont prises pour encourager les étudiants boursiers à revenir dans leur pays au terme de leurs études ?

Il y a des contrats, mais ils ne sont pas respectés.

4. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Non

Questions sur la mise en œuvre

1. Les informations sur les bourses offertes sont-elles accessibles à l'ensemble des bénéficiaires potentiels, quelles que soient leurs origines ?

Non

2. Dans quelle mesure les processus de sélection des bourses d'études internationales sont-ils transparents ?

Pas transparent

3. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Non

4. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Non

5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Oui

Cible 4.c *D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement*

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.c :

1. Toutes les classes sont dotées d'enseignants qualifiés et formés.
2. L'enseignement devient une profession attrayante, qui suscite des vocations, avec une formation et un développement continus, le statut professionnel des enseignants, leurs conditions de travail et l'appui qu'ils reçoivent étant revalorisés.
3. Les mécanismes de concertation politique entre le gouvernement et les organisations d'enseignants sont renforcés.

Questions sur la politique

1. Existe-t-il des plans, des politiques et des programmes clairs visant à accroître le nombre d'enseignants de qualité ?

SSEF

2. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Oui

3. Des études sur le statut des enseignants (rémunération, conditions de travail, avantages sociaux, etc.) ont-elles été menées pour identifier ce qui peut empêcher d'attirer et de retenir les candidats les plus compétents et les plus motivés ?

Etude 2013/14 financée par l'UNESCO

4. Des études ont-elles été menées pour évaluer l'efficacité de la formation des enseignants (formation initiale et en cours d'emploi) ?

Oui, cf. l'étude précédente.

5. Quelles sont les mesures prises pour garantir une affectation équitable et transparente des enseignants ?

Il y a des normes, mais elles ne sont pas respectées

6. Existe-t-il des cadres de qualification pour les enseignants, les formateurs d'enseignants, les superviseurs d'enseignants et les inspecteurs ?

Oui, avec certaines lacunes.

7. Dans quelle mesure les politiques actuelles de gestion des enseignants (en matière de recrutement, de formation, d'affectation, de rémunération, d'organisation de carrière et de conditions de travail) sont-elles inclusives, équitables et soucieuses de l'égalité entre les sexes ?

Pas du tout

Questions sur la mise en œuvre

1. Les enseignants reçoivent-ils l'aide qui convient pour acquérir des compétences technologiques leur permettant d'exploiter les TIC ?

Lacunaire

2. Dans quelle mesure les enseignants et les chefs d'établissement peuvent-ils se consacrer à leurs fonctions centrales (c'est-à-dire l'enseignement et l'apprentissage, l'encadrement pédagogique) ?

Aucun obstacle à cela. Sinon qu'il y a un absentéisme dû à la nécessité d'aller chercher leur solde. Et ce n'est pas le cas dans les zones d'insécurité.

3. Dispose-t-on de mécanisme institutionnalisant le dialogue social avec les enseignants et les organisations qui les représentent, tout en assurant leur pleine participation à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques d'éducation ?

Oui. Observatoire indépendant de l'Education

4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Non

5. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?

Oui, mais pas compris par tous.

6. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Non